

## DELIBERATION DD2023\_058

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 mai 2023

**LE 25 mai 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	74
Pouvoirs	12

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **PÉRIMOUV' : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE DE BOULAZAC**

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. PROTANO donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER  
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM  
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AUZOU  
M. AMELIN donne pouvoir à Mme FAURE

**PÉRIMOUV' : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT BOULAZAC**

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** la halte TER de Boulazac a été créée dans le cadre du projet de navette TER Mussidan-Niversac.

**Qu'**elle a été livrée en décembre 2020, mais un contentieux avec une entreprise a retardé le solde de l'opération jusqu'à aujourd'hui.

**Que** le coût de la halte avait été estimé à 3,955 M€HT (€ courants) dans la convention signée en décembre 2019, pris en charge à moitié par la Région et le Grand Périgueux (soit 1,977 M€ chacun).

**Considérant qu'**un surcoût de 98 k€ a été annoncé par SNCF Réseau (voir détail selon tableau ci-dessous), soit une augmentation d'environ 2,5% par rapport au coût prévisionnel, et un coût final de l'opération à 4,052 M€ HT.

**Que** ce surcoût est lié à une hausse des dépenses pour l'achat de matériel, mais surtout des frais de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre (portant de 10% à 16% la part de ces frais dans le total de l'opération, un taux élevé mais commun pour ce type d'opérations menées par la SNCF).

**Que** ces augmentations de frais de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sont dues à une plus importante mobilisation des ressources du fait de difficultés opérationnelles lors de la réalisation du chantier (pose des escaliers fixes et de la travée de la passerelle) dans un contexte de crise sanitaire très dégradé en 2020, ceci ayant imposé un prolongement de la durée de l'opération et donc des frais (replanification des travaux avec maintien des ressources, prolongement de marchés imposant un suivi renforcé, etc).

**Que** parallèlement, le prix des travaux a baissé grâce à une optimisation des prestations de sécurité et logistique en phase réalisation.

**Tableau des écarts entre la Convention de Financement des réalisations (CFI-REA) et coûts final du projet :**

Poste	Sous-Poste	Description	Budget révisé €courant CFI	CFP € courants	Ecart CFP- Budget € courants
A		Acquisitions foncières			- €
B		Travaux	3 548 269 €	3 391 358 €	- 156 911 €
	B1	Achats travaux	2 835 214 €	2 967 195 €	131 981 €
	B2	Presta. Sécurité Logistique	410 201 €	236 383 €	- 173 819 €
	B3	Fourniture SNCF Réseau	302 854 €	187 780 €	- 115 074 €
C		Provision pour risques	- €	- €	- €
D		Maitrise d'œuvre MOE	329 311 €	534 200 €	204 889 €
E		Assistance MOA	- €	25 802 €	25 802 €
F		Maitrise d'ouvrage MOA	77 421 €	101 131 €	23 710 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 955 000 €</b>	<b>4 052 491 €</b>	<b>97 491 €</b>

Nota :

CFI = Convention de Financement des réalisations (prévisionnel)  
CFP = Coût final projet  
MOA = Maîtrise ouvrage  
MOE = Maîtrise d'oeuvre

**Considérant que** la convention de financement initiale ne prévoit pas de prise en charge par SNCF Réseau de ce surcoût.

**Qu'**une participation supplémentaire de 49 k€ est donc demandée pour chaque partenaire et un avenant à la Convention Initiale de Financement relative à la phase Réalisation de ces travaux sera rédigée.

**Que** la Région Nouvelle Aquitaine a émis en ce sens un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de valider la demande complémentaire de SNCF Réseau à hauteur de 49 000 € HT afin de solder l'opération de création de la halte TER de Boulazac ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 06/06/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 06/06/2023	Périgueux, le 06/06/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,  
Jacques AUZOU